Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260518-2026_060-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-060

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 18 mai 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 12 mai 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi 18 mai, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, M. Benoit BARRÉ, M. Eric BINARD, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Nathalie BOULARD, Mme Aurélie BROMBECK, M. Kévin CADIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Mathieu DUIGOU, Mme Cécile ETRILLARD, Mme Laura FÉGARD, , M. Philippe JEANNIN, M. Thibaut LECOMTE, M. Fabien LEMOALLE, Mme Martine LE BOUCHER, M. Goulven MORVAN Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Anna PONSOT-MELIKIAN, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE.

Etaient représentés : M. Joël HENRY par délégation à M. Thibaut LECOMTE, M. Michel DUMAIL par délégation à Mme Servane BOULANGER, M. Michel MONNERET par délégation à Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 26 Représentés : 3 Absent : 0 Votants : 29

MISSION ARGENT DE POCHE – CONVENTION AVEC GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

Rapporteur : Marie-Christine NICLOUX

Porté par l'information jeunesse de l'agglomération et soutenu financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales, le dispositif "Argent de poche" offre la possibilité à des jeunes âgés de 15 à 17 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité dans les collectivités territoriales en contrepartie d'une indemnisation pendant les vacances scolaires.

Dans le cadre de leur mission, les jeunes sont encadrés par un adulte référent. Une charte d'engagement est signée par le jeune, l'encadrant et/ou l'élu. Il relate des règles à respecter dans l'exercice des tâches confiées.

Des missions leur sont proposées en fonction de leur savoir-faire et dans un intérêt de services à la population. À titre d'exemple, les travaux confiés aux jeunes peuvent concerner : l'aide à l'archivage, la participation à l'encadrement de manifestations

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260518-2026_060-DE

festives, l'aide à la restauration de l'accueil de loisirs, l'aide à l'animation d'enfants, inventaire dans une bibliothèque etc…

Ces missions ne sont en aucun cas une substitution à un emploi.

Les jeunes peuvent également être à l'initiative des missions proposées. Elles doivent viser à l'amélioration de leur cadre de vie et être d'utilité collective (ex : aide à l'animation d'enfants, aide à l'archivage…).

Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité fixée à 15€/mission (3h30 dont 30 min de pause). Un jeune peut cumuler jusqu'à 3 missions.

Le versement se fera par les services de l'agglomération à l'issue des différentes missions réalisées.

Le dispositif Argent de poche 2026 est ouvert du 6 juillet au 7 août 2026.

Vu les avis favorables à l'unanimité des commissions Education, Solidarités, Santé et Ressources humaines et finances,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de signer la convention « Mission Argent de Poche » avec Guingamp-Paimpol Agglomération pour la période du 6 juillet au 7 août 2026,

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

La Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 21/05/2026

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)